

**◆ COMMUNAUTÉ
GERMANOPHONE**

Refinancement voté

La Chambre a approuvé jeudi, à l'unanimité sauf le VB qui s'est abstenu, un projet de loi révisant la loi de réforme institutionnelle de 1983 visant à attribuer à la Communauté germanophone une dotation complémentaire fixée à 3 millions d'euros en 2015 et à 7 millions d'euros pour les années suivantes.

La dotation complémentaire ne sera pas indexée, au grand dam du parlement germanophone, un amendement en ce sens de Georges Gilkinet (Écolo) ayant été rejeté.